



Branche professionnelle des entreprises de la maintenance, distribution et la location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes (SDLM)

CONSULTATION

CAHIER DES CHARGES

Etude sur l'impact du numérique et des nouvelles technologies sur les métiers de la branche SDLM

Date

Le 9 mai 2018

Contacts :

Sandra MACOINE

Secrétariat de l'observatoire prospectif de la branche SDLM

Sandra MACOINE

Tél. 01.53.62.87.09

Email : observatoire-sdlm@sedima.fr

Sommaire du cahier des charges

1.	Objet de la consultation	3
2.	La branche professionnelle	3
3.	L'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications de la branche	4
4.	Informations clés sur la branche.....	5
5.	Détail de la prestation attendue.....	7
6.	Planning prévisionnel.....	10
7.	Contenu des offres.....	10
8.	Procédure de la consultation.....	11
9.	Contractualisation	12

1. Objet de la consultation

Les entreprises de la branche SDLM sont impactées par le numérique.

L'évolution technologique rapide des matériels vendus, loués et réparés par les entreprises tout comme les nouveaux modes de distribution, de communication et de consommation de leur clientèle oblige les entreprises à s'adapter pour pérenniser leur activité. Une réflexion de fond sur le sujet est devenue indispensable.

A ce titre, les partenaires sociaux de la branche souhaitent savoir :

- quels sont les différents facteurs d'évolution liés au numérique qui vont impacter le secteur à court et moyen terme,
- comment les différentes familles de métiers vont être impactées,
- comment l'organisation actuelle des entreprises va être impactée,
- comment la branche peut accompagner cette mutation.

Pour mener à bien ce projet, l'observatoire des métiers de la branche SDLM souhaite s'associer à un cabinet d'études/de conseil, spécialisé dans la prospective métiers.

2. La branche professionnelle

➤ CHAMP D'APPLICATION PROFESSIONNEL

La branche SDLM regroupe les entreprises du secteur de la maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes. L'activité réelle, exclusive ou principale de ces entreprises est :

- **Le commerce, la location et/ou la réparation :**
 - de tracteurs, de machines, de matériels d'équipements, d'accessoires et de pièces agricoles,
 - de matériels, d'équipements, d'accessoires et de pièces de travaux publics, de bâtiment et de manutention,
 - de matériels, d'équipements, d'accessoires et de pièces de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts.
- **La maréchalerie**

Ces activités relèvent des codifications suivantes de la nomenclature des activités françaises :

01.62 Z : Activités de soutien à la production animale

Sont visées dans cette classe les activités des maréchaux-ferrants.

28.30 Z : Fabrication de machines agricoles et forestières

Sont soumis à la présente convention les artisans mécaniciens ruraux exerçant les activités visées dans cette classe.

33.12 Z : Réparation de machines et équipements mécaniques

Sont soumises à la présente convention les entreprises exerçant les activités de réparation et d'entretien des machines, de matériels et d'équipements mentionnés au 1-10-0 ci-dessus.

Sont exclus du champ de la présente convention collective nationale les établissements autonomes qui ont pour activité principale la réparation de matériels agricoles dès lors qu'ils appartiennent à une entreprise de fabrication de matériel agricole.

Sont soumis à la présente convention collective nationale, les artisans mécaniciens ruraux.

46.61 Z : Commerce de gros de matériel agricole

Sont soumises à la présente convention les entreprises exerçant les activités visées dans cette classe et dont l'activité principale est la vente à l'utilisateur final.

46.62 Z : Commerce de gros de machines-outils

Sont soumises à la présente convention les seules entreprises dont l'activité principale se rapporte aux matériels de travaux publics, de bâtiment et de manutention ainsi qu'à leurs équipements, accessoires et pièces et est la vente à l'utilisateur final.

46.63 Z : Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil
Sont soumises à la présente convention les entreprises exerçant les activités visées dans cette classe et dont l'activité principale est la vente à l'utilisateur final.

46.69 B : Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers
Sont soumises à la présente convention les entreprises dont l'activité principale est le commerce de gros de matériel de manutention et de levage et est la vente à l'utilisateur final.

43.99 E : Location avec opérateurs de matériels de construction
Sont assujetties à la présente convention les entreprises de location de machines et de matériels de construction avec opérateur ne correspondant pas à une action de construction spécifique.

47.52 A : Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces
Sont soumises à la présente convention les entreprises dont l'activité principale se rapporte aux matériels de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts.

47.52 B : Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces
Sont soumises à la présente convention les entreprises dont l'activité principale se rapporte aux matériels de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts.

77.29 Z : Location de biens personnels et domestiques
Seules sont soumises à la présente convention les entreprises qui louent exclusivement des matériels de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts.

77.31 Z : Location et location-bail de machines et équipements agricoles
Sont soumises à la présente convention les entreprises exerçant les activités visées dans cette classe.

77.32 Z : Location et location-bail de machines et équipements pour la construction
Sont soumises à la présente convention les entreprises exerçant les activités visées dans cette classe.

77.39 Z : Location de machines et équipements divers
Sont soumises à la présente convention les entreprises dont l'activité principale se rapporte aux matériels de travaux publics, de bâtiment et de manutention ainsi qu'à leurs équipements, accessoires et pièces.

95.22 Z : Réparation de biens personnels et domestiques
Sont soumises à la présente convention les entreprises dont l'activité principale se rapporte aux matériels de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts.

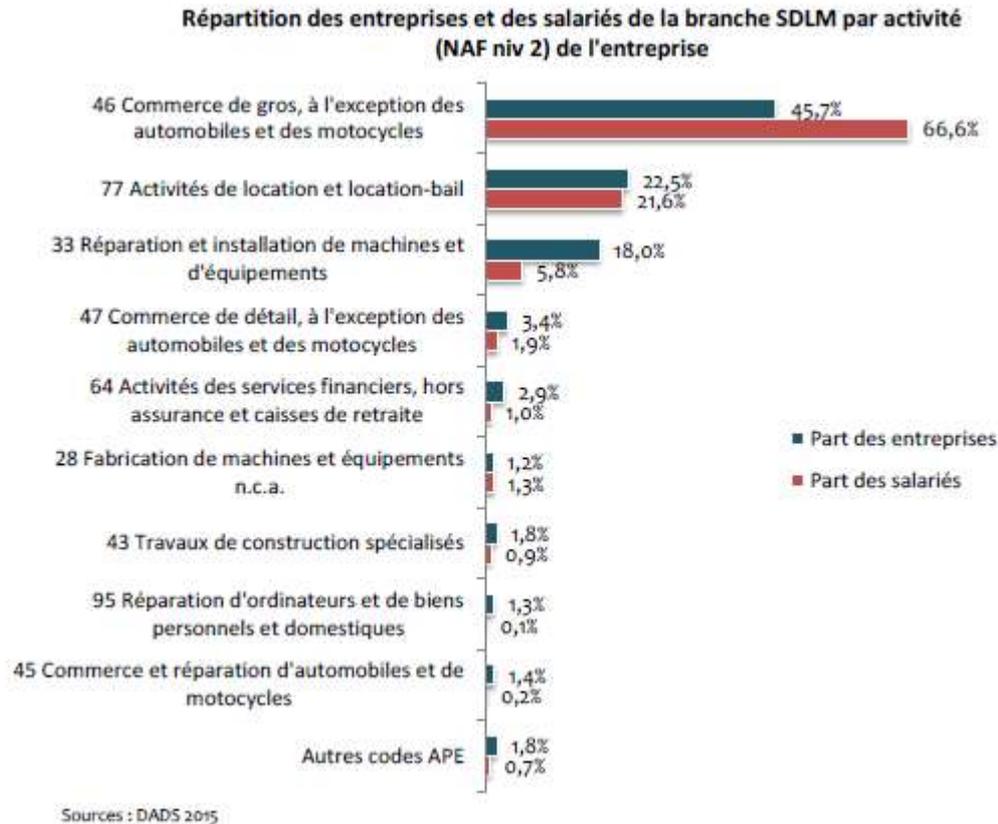
3. L'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications de la branche

La branche professionnelle des « entreprises de commerce, de location et de réparation de tracteurs, machines et matériels agricoles, de matériels de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de matériels de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts », dite SDLM, a signé, le 4 février 2005, un accord créant un Observatoire pour accompagner sa politique volontariste en matière d'emploi et de formation.

L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications a pour mission de concevoir des outils de mesure (indicateurs, enquêtes, etc.) permettant de suivre et d'anticiper les conséquences des évolutions technologiques, économiques et sociales des professions sur l'ensemble des métiers couverts par la branche.

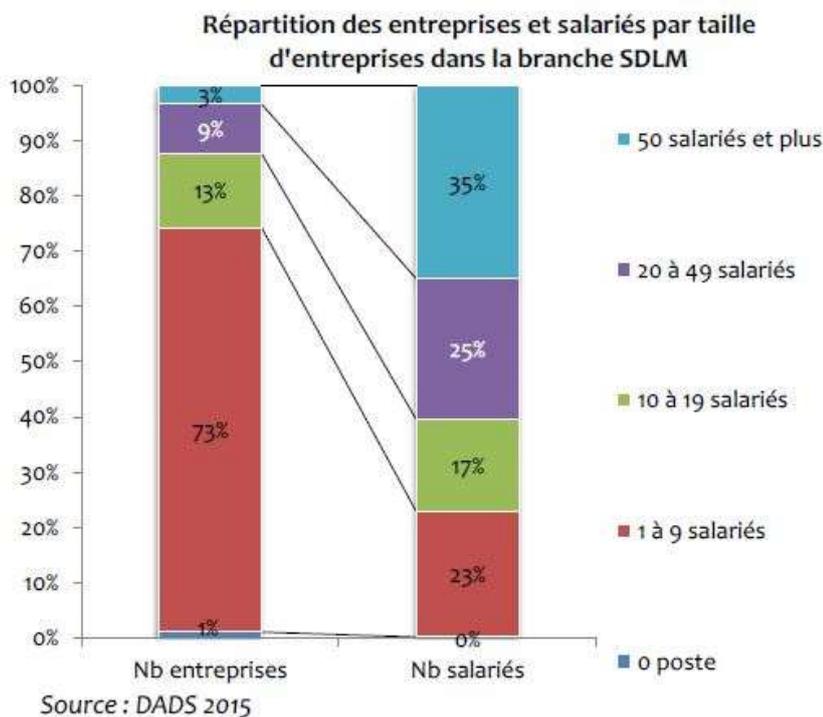
4. Informations clés sur la branche

4.1 Les entreprises et les salariés de la branche :



4.1.1 Les entreprises

La branche SDLM compte près de 7 500 entreprises majoritairement des TPE PME :



En moyenne, les entreprises de la branche comptent 10,66 salariés.

Un tiers des entreprises et des salariés se concentrent sur 4 régions :

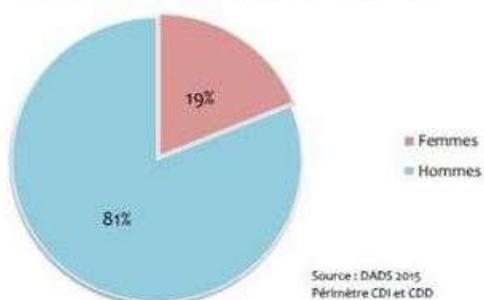
- Rhône Alpes
- Ile de France
- Pays de la Loire
- Aquitaine

L'Ile-de-France reste par contre la première région en termes de salariés de la Branche, devant les Pays de la Loire, la Région Rhône-Alpes et la Bretagne.

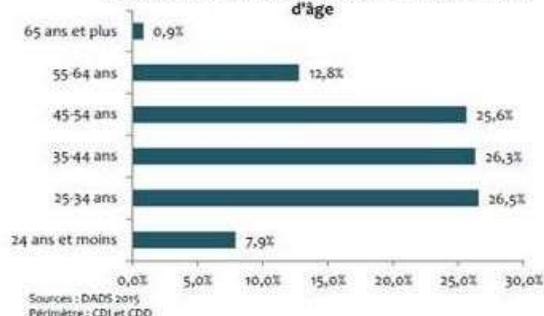
4.1.2 Les salariés

► 81% des salariés de la Branche sont des hommes

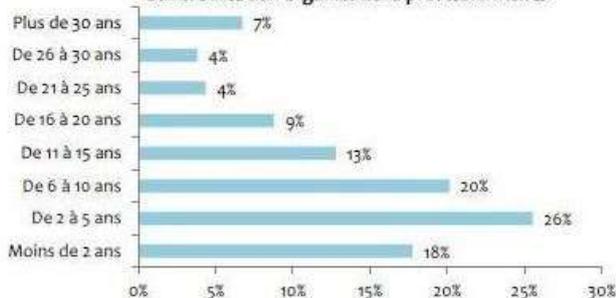
Répartition des salariés de la branche SDLM par sexe



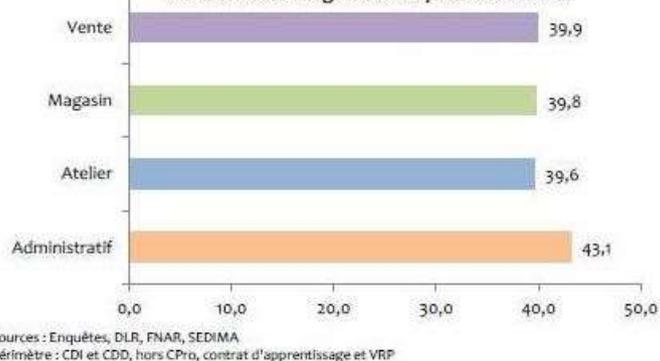
Répartition des salariés de la branche SDLM par tranche d'âge



Répartition des salariés par ancienneté dans les entreprises adhérentes aux organisations professionnelles



Age moyen des salariés par service dans les entreprises adhérentes aux organisations professionnelles

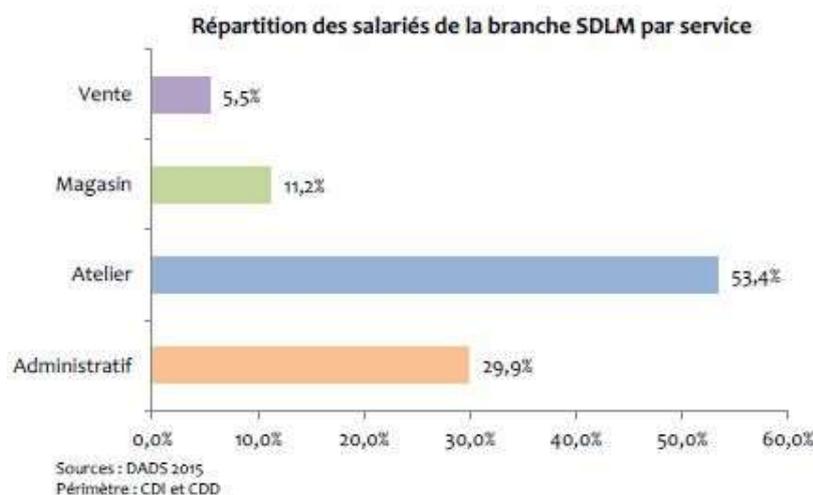


4.2 Les métiers

Les métiers des entreprises de la branche se répartissent en 4 grandes familles :

- **ATELIER**
 - Mécanicien / technicien de maintenance des matériels
 - Chef d'atelier responsable technique
 - Chauffeur livreur
- **MAGASIN**
 - Magasinier vendeur
 - Responsable / chef de magasin
- **VENTE**
 - Technico-commercial
 - Chef des ventes
 - Vendeur sédentaire

- **ADMINISTRATIF**
 - Secrétaire / assistant
 - Comptable
 - Directeur administratif et financier
 - Directeur général
 - Autres fonctions supports(juridique, RH...)..



5. Détail de la prestation attendue

5.1. Objectifs

L'observatoire des métiers de la branche professionnelle a souhaité, à travers ce projet, pouvoir disposer d'informations étayées qui lui permettraient de mettre en œuvre une politique répondant aux besoins des entreprises sur le volet digital.

Pour cela, les objectifs fixés à ce projet seraient les suivants :

- Opérer un focus sur les compétences présentes aujourd'hui au sein des entreprises,
- Définir ce qu'est le digital dans la branche aujourd'hui et ce qu'il sera demain,
- Analyser les impacts actuels et prévisionnels des évolutions liées au numérique sur les grands secteurs d'activités de la branche, les méthodes de travail et l'environnement de travail,
- Identifier les métiers impactés, les classer par typologie (métiers menacés, métiers émergents, métiers en transformation,...) et qualifier le type d'impact,
- Repérer au sein de ces métiers les nouvelles activités et les nouvelles compétences en évolution
- Elaborer des recommandations et suggérer des pistes sur les actions à conduire pour accompagner les entreprises et les salariés, y compris en matière de formation professionnelle.

Au regard de la typologie des entreprises de la branche, le cabinet devra, le cas échéant, pouvoir différencier son analyse en fonction de la taille des entreprises et des 4 grands secteurs d'activité composant la branche (machinisme agricole, matériels d'espaces verts, manutention et travaux publics).

A titre indicatif, voici le type de questions que se posent les partenaires sociaux sur le volet digital (liste non exhaustive) :

5.1.1. Le périmètre du digital dans la branches professionnelle

- Quels aspects de la transition digitale risquent d'impacter la branche professionnelle ?
- Certains aspects sont-ils déjà présents dans les entreprises ?
 - Si oui, dans quel(s) domaine(s) précisément ?
 - Si ce n'est pas encore le cas, à quel horizon risquent-ils de se manifester ?
- Quelles sont les technologies numériques déjà rencontrées au sein des entreprises? Sont-elles maîtrisées par l'ensemble des entreprises ? Quelles sont celles qui émergent ?
- A quel niveau de la chaine de valeur ces technologies sont-elles utilisées ? (ateliers, logistique, magasins, marketing, communication, ...)
- D'autres secteurs ont-ils déjà rencontré des mutations technologiques similaires ? Lesquels ?

5.1.2. La maturité digitale des entreprises de la branche professionnelle

Perception et maturité

- Quelle perception les entreprises ont-elles de la transition numérique ? Est-elle perçue comme une opportunité ? Une menace ? Quelles sont les craintes ?
- Quel est le degré de maturité des entreprises face à la transformation digitale ? Sur quels aspects sont-elles plus matures ? Moins matures ?

Intégration du digital dans les compétences

- Comment les entreprises acquièrent-elles les compétences nécessaires pour faire face aux innovations (constructeurs et autres) ? Cette stratégie est-elle partagée par l'ensemble des entreprises ? Est-elle efficace ? Est-elle capitalisable ?
- Quels sont les freins rencontrés ? Quelles stratégies ont été mises en place ?

Diffusion des outils

- Quels sont les outils / technologies les plus répandues ?
- Quels types d'outils sont accessibles par les collaborateurs ?
- Les TPE ont-elles accès aux mêmes outils que les structures de plus grande taille ?

5.1.3. Les impacts

Sur les relations avec les interlocuteurs

Le digital a-t-il eu un impact sur les relations entretenues avec :

- Les fournisseurs / les constructeurs ? Sous quelles formes ? Sur quels aspects spécifiquement ?
- Les clients ? Sous quelles formes ? Sur quels aspects spécifiquement ?

Sur le marché

- Quel a été l'impact du digital sur l'évolution du marché ?
- La branche a-t-elle été amenée à faire face à de nouveaux concurrents / nouveaux entrants sur le marché ? Sont-ils une menace à terme ?

Sur l'organisation et les modalités de travail

- Le digital a-t-il eu un impact en interne ? Sous quelle forme ? A-t-il eu / aura-t-il un impact sur la façon de travailler ? Sur l'organisation ?
- Quels ont été les impacts sur :
 - les pratiques RH (modalités de recrutements ? Modalités de formation ?...)
 - les pratiques de gestion (relation client, facturation, ...) ?
 - (...)

Sur les métiers

- Quelles familles professionnelles ont été / seront les plus impactées ? De quelle manière ?
- Au sein de ces familles ? Quels métiers sont / seront les plus impactés ? Comment ?
- De nouveaux métiers sont-ils apparus ?
- Quels sont les métiers qui sont fortement transformés ?
- Quels sont les métiers qui vont rencontrer des difficultés à l'avenir ? Quels sont les emplois menacés ?
- Quelles stratégies ont été mises en place par les entreprises pour faire face à ces transformations ?

5.1.4. Actions mises en place par les entreprises

- Quels types d'actions ont été mises en place par les entreprises ?
- A quelles difficultés ont-elles été confrontées ?

5.1.5. Actions à conduire

- Quelles actions la branche professionnelle devrait-elle mettre en place pour accompagner cette transformation ?
- Faudra-t-il créer des formations ? Des certifications ? Modifier l'ingénierie de certaines certifications ?
- Quelles passerelles professionnelles pourraient être mises en œuvre ?
- Comment la branche devra-t-elle les mettre en œuvre ?
- Ces actions seront-elles différentes selon le profil de l'entreprise ? (taille notamment)

- Des partenariats seront-ils à construire ? Avec quels partenaires ?
- Comment animer ces actions au niveau des territoires ?
- D'autres secteurs ont-ils déjà avancé sur ces approches ? Lesquels ?

5.2. Orientations méthodologiques proposées par l'observatoire

Dans le cadre de ce projet, l'observatoire souhaite que le prestataire sélectionné intervienne avant tout sur les points suivants :

- Définition des concepts,
- Elaboration d'un premier diagnostic et d'hypothèses de travail à partir d'une synthèse de la littérature existante et d'entretiens exploratoires,
- Confrontation de ces hypothèses avec les acteurs de la profession à partir d'une méthode que le prestataire proposera,
- Analyse des éléments collectés (qualitatifs, quantitatifs) et restitution sous la forme d'un rapport rédigé,
- Echange avec l'Observatoire sur les constats et les pistes d'action à mettre en place,
- Elaboration de plans d'action à mettre en œuvre.

Les éléments présentés ci-dessus sont des orientations proposées par l'Observatoire. Ils sont susceptibles d'être complétés par le prestataire.

Il est attendu des prestataires consultés qu'ils proposent une approche méthodologique pertinente pour atteindre les objectifs fixés.

5.3. Missions assignées au(x) prestataire(s)

L'ensemble du projet sera supervisé par le Conseil d'Administration de l'Observatoire.

Le prestataire prendra en charge la réalisation des différentes phases et/ou étapes constitutives du projet sur la base de la méthodologie qu'il aura proposé et qui aura été validée par l'Observatoire, ainsi que la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de l'étude.

Les missions assignées au prestataire sont les suivantes :

- **Opérer une veille documentaire et analyser les informations,**
- Prendre en charge **l'ensemble des aspects logistiques relatifs à l'approche méthodologique qu'il propose** (prise de rendez-vous, déplacements, impression de documents, organisation et animation de réunions collectives / entretiens téléphoniques, impression de documents, rédaction de comptes rendus...),
- **Elaborer des guides d'entretiens et/ou questionnaires** permettant de collecter l'information,
- **Analyser les informations collectées, les structurer afin de produire les livrables attendus à chaque étape du projet,**
- **Valider ces livrables auprès des acteurs interrogés,**
- **Restituer ces informations** sous forme :
 1. de rapports intermédiaires à valider auprès du Comité de Pilotage (COPIL)
 2. d'un rapport d'études détaillé finalisé
 3. de fiches « plan d'action » détaillées
 4. d'une synthèse de l'étude
- Une restitution de l'étude auprès des professionnels du secteur sera éventuellement envisagée.

Le prestataire réalisera également tout au long de l'étude :

- **des points d'étapes réguliers sur l'avancée des travaux** selon une fréquence et un contenu à déterminer
- **des comptes rendus de réunions**

6. Planning prévisionnel

DATE	
14 mai 2018	▪ Lancement de l'appel à candidature
15 juin 2018	▪ Clôture des offres
19 juillet 2018	▪ Audition de prestataires
Septembre 2018	▪ Démarrage
Juin 2019	▪ Finalisation du projet

7. Contenu des offres

L'offre du candidat sera restituée en **TROIS NOTES DISTINCTES** :

1. **UNE OFFRE TECHNIQUE** présentant la proposition d'intervention du prestataire, composée des différents chapitres ci-dessous,
2. **UNE SYNTHÈSE DE L'OFFRE TECHNIQUE**,
3. **UNE OFFRE FINANCIÈRE** détaillée de chaque phase du projet.

7.1. L'offre technique

Le prestataire explicitera, de manière très précise, la prestation préconisée pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges.

L'offre technique doit comporter impérativement les chapitres suivants :

Chapitre 1 : Profil général du prestataire

- La raison sociale
- Le SIRET
- L'effectif global de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- Les autres prestations proposées.

Chapitre 2 : Contexte et objectifs généraux de la prestation

Le prestataire reformule sa propre vision du problème et de son contexte. Il doit être en mesure de clarifier certains points ou d'en suggérer des compléments sur demande du COPIL.

Chapitre 3 : Déroulement de la prestation

Le prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis (démarche) et en déduit le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation...)

- Le document remis précise le découpage de la prestation et la démarche prévue pour atteindre les résultats à produire.

Chapitre 4 : Moyens humains

Le prestataire présentera également dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi (un contact interne pour la logistique et la facturation, un responsable de projet unique clairement identifié) :

- nom et rôle de chaque intervenant,
- responsabilités de chaque intervenant,
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment :
 - Le profil et l'expérience
 - Les références de missions comparables
 - L'ancienneté dans la structure

Chapitre 5 : Références du cabinet sur des projets similaires

Le prestataire présentera quelques références de prestations similaires, menées récemment.

7.2. Synthèse de l'offre technique

Cette synthèse a pour objet d'avoir une lecture transversale de la proposition commerciale.

Elle devra respecter le format présenté dans le document ci-joint :



Synthese.docx

7.3. L'offre financière

Le prestataire indiquera de manière très précise le prix en Euros HT et TTC de la prestation en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminées ou que son expérience lui dicte.

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous :



Budget.xlsx

8. Procédure de la consultation

8.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception des offres

Les offres techniques et financières devront être remises **au plus tard le 15/06/2018**.

Celles-ci seront adressées :

par email à :

**Secrétariat de l'Observatoire des Métiers
de la branche SDLM**
Sandra MACOINE
Email : sandra.macoin@sedima.fr

par courrier à :

Sandra MACOINE
Pour le Secrétariat de l'Observatoire des Métiers de la branche SDLM
C/O SEDIMA
6, boulevard Jourdan
75014 PARIS

8.2. Attribution du marché

Les prestataires présélectionnés, sur la base de leur réponse écrite, seront auditionnés par les membres du Conseil d'Administration de l'Observatoire le 19 juillet 2018.

Chaque prestataire, présélectionné par la branche et convoqué pour l'audition, disposera d'environ 50 minutes, comprenant 30 minutes de présentation, suivies de 15-20 minutes environ de questions – réponses.

L'Observatoire se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel d'offres.

L'Observatoire s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

Les prestataires non retenus qui estimeraient constater une irrégularité dans la mise en œuvre du présent appel à propositions ont la possibilité de déposer leur contestation auprès de la commission de recours, par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, à l'Observatoire dans les 15 jours qui suivent la notification de la décision.

8.3. Critères de sélection du prestataire

Tout dossier parvenu hors délai, et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

Les propositions déclarées recevables seront examinées au regard des critères suivants :

	Coefficient	Note
La clarté de la réponse et le respect du format imposé	1	Sur 5
La pertinence de la proposition au regard des objectifs fixés	3	Sur 5
La méthodologie proposée	3	Sur 5
La composition de l'équipe projet (compétences et expériences)	3	Sur 5
Le coût de la prestation	2	Sur 5

8.4. Attribution du marché

Les prestataires présélectionnés seront auditionnés le :

19/07/2018 entre 9h30 et 14h
Dans les locaux du SEDIMA
6, boulevard Jourdan
75014 PARIS

L'Observatoire se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel d'offres.

L'Observatoire s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

Les prestataires non retenus ne peuvent prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision.

La réunion de démarrage du projet est prévue :

En septembre 2018
Dans les locaux du SEDIMA
6, boulevard Jourdan
75014 PARIS

9. Contractualisation

A l'issue de la désignation du prestataire en charge du projet par l'Observatoire, une convention sera signée entre le prestataire et AGEFOS PME.

Cette convention précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures.